

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-37

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"

MODERNISATION D'UN CAMPING PRIVE CLASSE

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à l'hôtellerie de plein air sont les suivantes :

- * l'opération doit correspondre à des travaux de modernisation des blocs sanitaires et blocs communs permettant leur mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité incendie pour l'accession ou le maintien à un classement 3 étoiles minimum,
- * les équipements doivent avoir plus de 10 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 12 mars 2013 en vue d'examiner le dossier suivant.

Modernisation du Camping "La Tisarne" à Campsas

En 2010, un propriétaire privé a acquis le camping de 20 emplacements puis décide de le rouvrir lorsqu'elle aura réalisé les travaux nécessaires pour obtenir, dans un premier temps, un classement nouvelles normes dans la catégorie tourisme 1 étoile. En effet, le camping n'est plus classé depuis le 23 juillet 2012.

Il est prévu de refaire les réseaux électriques, un bloc sanitaires et un espace de jeux pour les enfants. La piscine doit être remise aux normes de sécurité et d'accessibilité et l'accueil de camping-cars est envisagé.

La demande de subvention porte essentiellement sur la réalisation d'un nouveau bloc sanitaires en remplacement de l'existant afin d'être aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Ce nouveau local sera de type "chalet" avec une structure bois posée sur une dalle en béton. La couverture sera en bac acier ondulé de couleur "brun", les murs recouverts d'un bardage bois et les menuiseries en PVC "blanc" afin de faciliter l'entretien.

Le coût

Le coût de ce projet relatif à la réalisation d'un bloc sanitaires s'élève à **39 734,67 € HT**.

Le plan de financement

- Montant des fonds propres	32 234,67 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée (30 % du montant subventionnable plafonné à 25 000 € HT)	7 500,00 €
Total	39 734,67 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **7 500 €** correspondant à 30 % du montant HT subventionnable plafonné à 25 000 € pour ces travaux visant à moderniser le bloc sanitaires.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **7 500 €** pour cette opération visant à moderniser le bloc des sanitaires du camping " La Tisarne" situé à proximité de la Vélo Voie Verte.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (CAMP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2013.....	7 500 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	7 500 €
- Disponible sur l'exercice 2013.....	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique réuni le 12 mars 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 7 500 € pour la modernisation du bloc des sanitaires au camping « La Tisarne » à Campsas ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 (CAMP) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,